

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 16 décembre 2024 à **19 h 08** au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

**400-12
2024**

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - ADOPTION - Programme triennal des dépenses en immobilisations / Année 2025-2026-2027
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**401-12
2024**

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - ADOPTION - Programme triennal des dépenses en immobilisations / Année 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a préparé le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les trois prochaines années financières ;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède douze mois ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d' un programme triennal des dépenses en immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et le projet du PTI 2025-2026-2027 a été déposé à la séance du 4 novembre 2024 par la conseillère Marylou Mercier;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses projetées sur les trois (3) prochaines années sont réparties de la façon suivante:

Année 2025	2 195 000 \$
Année 2026	325 000 \$
Année 2027	700 000 \$
TOTAL:	3 305 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
- ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027 de la Municipalité , dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrale.

QUE les projets dudit programme sont conditionnels à l'approbation des subventions émises par les instances gouvernementales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19 : 10 heures aux personnes présentes.

Une copie du PTI sera distribué prochainement aux citoyens pour consultation.

**402-12
2024**

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu que la séance soit levée à 19 : 14 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière